

Drame au quartier PK 9

Un militaire se serait donné la mort devant une église

AEE
Libreville/Gabon

LES habitants du quartier PK 9 ont vécu une scène horrible, jeudi, en fin de journée. En effet, Llyod Tsiri, sergent-chef major de la Garde républicaine (GR), s'est donné la mort à l'aide de son arme de service, devant l'Église catholique Notre Dame des Apôtres. Puis, le véhicule

dans lequel se trouvait la victime au moment des faits a soudainement pris feu.

Selon des informations recueillies auprès des témoins, " nous avons été alertés par une dame qui a constaté le corps d'un militaire inerte dans un véhicule, en position assise, tête baissée avec du sang dégoulinant le long de son corps. Ne pouvant toucher la victime, nous avons



alerté d'autres personnes, puis nous nous sommes mis à attendre l'arrivée

des secours. Et soudain, quelques instants après, les flammes sont parties de la roue avant côté droit et ont embrasé le véhicule. Pris de panique, nous nous sommes écartés, jusqu'à ce que les secours arrivent".

La cause de cette tragédie n'était pas encore connue au moment où nous mettions sous presse hier. Toutefois, une enquête a été ouverte pour en déterminer les circonstances.

Le véhicule de Lloyd Tsiri en feu après le drame.

Photo : DR

Inculpés pour viol avec violence et menace de mort sur une mineure de moins de 15 ans

Désiré Ndzime Obame et ses deux complices en prison

Jean-Paulin ALLOGO
Port-Gentil/Gabon

ON constate, ces derniers temps, une recrudescence des cas de viols sur mineures de moins de 15 ans à Port-Gentil. Au quartier Côte-d'Azur, dans le 1er arrondissement, P.D.H., une fillette âgée de 11 ans, aurait été agressée sexuellement par trois Gabonais. À savoir son voisin Désiré Ndzime Obame, 25 ans, et ses deux amis, Roi Marc Makosso alias "Kerry", 24 ans, et Joël Moudouma, 24 ans. L'affaire remonterait à l'année 2018. Mais l'enquête a piétiné longtemps parce que les trois suspects étaient en fuite. C'est seulement cette

semaine que les forces de l'ordre ont mis la main sur les fuyards. Puis, elles les ont été présentés devant le parquet qui les a placés sous mandat de dépôt à la prison centrale de Port-Gentil. Les faits. Au mois de février dernier, le père de la victime porte plainte au commissariat central de police de Port-Gentil pour des faits d'agression sexuelle subis par sa fille. Dans sa déposition, le père de famille explique qu'il vivait au quartier Côte-d'Azur jusqu'au mois de décembre 2018. C'est après leur déménagement dudit quartier que sa fille lui confie, courant premier trimestre de l'année scolaire, qu'elle aurait été, à plusieurs reprises, l'objet d'abus sexuels de la part



Les trois suspects, Désiré Ndzime Obame, Roi Marc Makosso et Joël Moudouma.

Photo : Jean Paulin Allogho

de Désiré Ndzime Obame et ses deux amis. Les trois individus, révèle la victime, profitaient de l'absence de ses parents au domicile familial pour abuser d'elle dans la chambre de Désiré Ndzime Obame qui était à l'époque leur voisin. Après avoir assouvi leur libido, les trois délinquants lui in-

timaient l'ordre de garder le silence, sous peine de se voir ôter la vie. Par peur des représailles, la petite n'a donc pas osé dénoncer ses agresseurs. La famille ayant déménagé, la jeune victime, n'étant plus sous l'emprise de la menace de ses bourreaux, a donc décidé de rompre le silence,

en débattant toute l'histoire à son géniteur. **MANDAT DE DÉPÔT**• Auditionnée par des Officiers de police judiciaire (OPJ) en présence de son père, P.D.H déclare : " À chaque fois, Désiré se pointait devant moi pendant que je faisais, après la sortie de l'école l'après-midi, les travaux ménagers dans la cour, en l'absence de mes parents. Il me prenait de force puis m'entraînait dans sa chambre, m'y enfermait avant d'aller chercher ses deux amis pour m'agresser sexuellement. Puis ils menaçaient de me tuer à l'aide d'un couteau si jamais je parlais". Pour les besoins de l'enquête, un médecin spécialiste est alors commis pour procéder à l'examen gyné-

cologique de la jeune fille. Malheureusement, les examens médicaux pratiqués sur la mineure n'ont rien révélé, au seul motif qu'ils ont été faits deux mois environ après la commission de l'acte. Les trois suspects, qui étaient jusque-là en cavale pour ne pas avoir à rendre des comptes à la justice, ont été finalement neutralisés en début de semaine. Au terme de l'enquête préliminaire, ils ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de première instance de Port-Gentil. Après audition, les trois présumés délinquants sexuels ont été inculpés pour viol avec violence et menace de mort sur une mineure de moins de 15 ans.

Conférence sur "Soigner ou punir. À propos de la détention du mineur délinquant"

Chantal Onanga : "Œuvrer ensemble pour la recherche de la technique la mieux adaptée"

JNE
Libreville/Gabon

"SOIGNER ou punir. À propos de la détention du mineur délinquant" était le second sous-thème de la conférence sur "La justice des mineurs" organisée par l'Association gabonaise de droit pénal (AGDP) au Palais de justice de Libreville. La conférencière, Dr Chantal Onanga, a commencé par parler du débat contradictoire opposant le soin à l'enfermement, "débat qui reste d'actualité aussi longtemps que nos sociétés seront confrontées au phénomène criminel". Deux approches s'affrontent et s'opposent. L'une, pénale, vise à punir, redresser et moraliser à travers l'enfermement du criminel, au sein des structures pénitentiaires ou maisons de correction. L'autre, protectionniste, prône la rééducation ou l'éducation surveillée au sein de la cellule familiale (naturelle ou d'accueil) ou d'un foyer et une prise en charge psychologique. "Si ce débat reste actuel, l'enjeu pour nous doit être de sortir les jeunes enfants et adolescents dits difficiles de la spirale des agir

délinquants en œuvrant ensemble pour la recherche de la technique la mieux adaptée au cas de ces jeunes ; tout en tenant compte de la spécificité de chacun", a-t-elle insisté. Parlant du Gabon, Dr Onanga expliquera que le phénomène criminel est en grande évolution chez les jeunes, particulièrement de Libreville. "Or ces jeunes sont les adultes de demain, les acteurs du Gabon futur que nous souhaitons tous meilleurs que le Gabon d'aujourd'hui. D'où l'intérêt de notre préoccupation sur cette délinquance particulière". " Si nous voulons travailler efficacement à la lutte ou à la réduction de la criminalité dans notre société, nous pensons avec Beccaria qu'il est plus que nécessaire de rechercher l'étiologie du crime avant de condamner le criminel. Car comme disait Alexandre Lacassagne : "La prison corrompt et la société a les criminels qu'elle mérite". En exploitant cette thèse, la prison désagrège considérablement l'individu au plan physique, et la société est responsable du crime, c'est elle qui fabrique ses criminels. Cette



La modératrice Morguiane Andong Emame entourée de Chantal Onanga à sa droite et Olga Elisa Ikoumbanguia.

Photo : Justelin Ndemezo

conception nous touche au plus haut point car pour la psychopathologie le criminel n'est pas un dangereux né ou encore un antisocial social né, mais un individu dont le vécu frustrant, traumatique, mêlé de violence, de rupture... a constitué une trame psychique favorable au comportement déviant". L'exposant s'est ensuite appesanti sur la thèse "La prison corrompt ou désagrège l'individu". Sur les troubles de la carcéralité chez les mineurs délinquants, elle pense que traiter le crime c'est rechercher dans le vécu de l'auteur d'un crime ce qui, au fil du temps, a participé à la constitution de la personnalité antisociale qu'il est devenu. C'est

questionner son histoire familiale et personnelle parce que pour guérir d'une maladie il faut en traiter la cause et non les symptômes. S'agissant de la déposition de l'autorité et de la démission parentale, Chantal Onanga estime que le mineur délinquant est souvent un enfant victime d'instabilité affective, ayant grandi dans un environnement familial déséquilibré, privé des soins maternels nécessaires et adéquats. "Ces enfants subissent ainsi une déprivation qui est ressentie comme une violence par l'enfant". **FACTEURS**• Sur le plan sociologique et culturel, la conférencière pense qu'à côté du vécu familial défail-

lant, il y a la pauvreté, l'influence des pairs déviants, comme autre facteur prépondérant à l'origine de la délinquance juvénile. On peut aussi rajouter les facteurs culturels. Au total, la déformation ou la déviation des relations objectales consécutives à l'absence d'un ou des deux parents occasionnera fort probablement la détérioration de la personnalité ou du caractère, influençant ainsi les rapports sociaux. Pour traiter le problème, Dr Onanga propose la prise en charge par une collaboration conjointe des systèmes judiciaire et psychoéducatif puis de la famille. Cette prise en charge, selon elle, n'est pas une mesure nouvelle en matière de justice des mineurs. Pour preuve, l'ordonnance de 1958 relevait déjà qu'un mineur délinquant est souvent en danger... Pour bien juger, il faut (donc) tenter de comprendre, et il est plus facile de le faire si on a en tête le parcours long d'un enfant. Et dans l'ordonnance de 1945 substituant les mesures éducatives aux mesures répressives en matière d'incarcération des mineurs, l'accent a été mis

sur le suivi éducatif et psychologique du mineur afin de lui permettre de se reconstruire un meilleur comportement. Toutefois, si elle a longtemps trouvé un écho favorable, cette mesure favorisant le soin psychologique et éducatif du mineur est de plus en plus décriée par les autorités. C'est pourquoi aujourd'hui l'un des objectifs d'un travail psychologique et éducatif avec un mineur délinquant est d'aider le jeune à trouver de nouveaux repères afin de rétablir ce lien rompu avec la société. La prévention de la délinquance repose sur une série d'actions sociales, éducatives, sanitaires, etc. ayant pour but d'éviter le passage à l'acte criminel. Chantal Onanga a conclu son exposé en s'interrogeant sur la nécessité de promulguer des lois pour punir la démission parentale. "Ceci pour punir les parents qui ne jouent pas leur rôle et donc les parents d'enfants auteurs d'actes de délinquance au lieu de punir les enfants". Une séance de questions-réponses a permis d'enrichir le débat.